

POUR UN EQUILIBRE FEMMES-HOMMES AU CONSEIL D'ETAT

« ...la participation équilibrée des femmes et des hommes signifie que la représentation de chacun des deux sexes au sein d'une instance de décision dans la vie politique ou publique ne doit pas être inférieure à 40%. »¹

Le Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL) milite depuis de nombreuses années en faveur d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des organes de prise de décision à tous les niveaux de la vie politique, économique, sociale et culturelle.

En janvier 2000, le Conseil National des Femmes du Luxembourg avait organisé une démonstration pour dénoncer l'absence totale de femmes au sein du Conseil d'Etat.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Après trois ans, et huit nominations, l'occasion est propice pour faire le point sur la situation. Sur les huit nominations intervenues depuis 2000, nous retrouvons trois femmes.

Actuellement, le Conseil d'Etat compte trois conseillères sur un total de vingt et un membres !

Force est de constater que nous sommes encore loin de l'équilibre.

Ainsi, le CNFL prône un renforcement des efforts afin d'appuyer le progrès et de parvenir à une représentation des femmes et des hommes reflétant la composition de notre société.

Considérant qu'il est indispensable d'adopter une approche positive et d'agir en vue d'assurer le respect des engagements internationaux auxquels notre pays a souscrit, le CNFL lance un appel pressant aux organes présentant les candidatures aux fonctions de membres du Conseil d'Etat de proposer des femmes aux postes devenus vacants jusqu'à atteinte d'une composition équilibrée femmes-hommes du Conseil d'Etat.

Luxembourg, le 3 avril 2003

¹ Recommandation Rec(2003)³ du Comité des Ministres aux Etats membres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique adoptée le 12 mars 2003 (Conseil de l'Europe)